



Canadian Society for Medical Laboratory Science
Société canadienne de science de laboratoire médical

CANDIDATURES AUX ÉLECTIONS DE LA SCSLM

Afin de faciliter le processus de vote, les membres de la SCSLM doivent faire la connaissance des candidates et candidats. Il s'agit de l'occasion pour les personnes qui présentent leur candidature de fournir des renseignements relatifs à leur expérience professionnelle et à titre de bénévoles, et de communiquer leur position sur des sujets d'importance et leurs objectifs en tant que représentantes élues et représentants élus.

Exigences de soumission :

Joignez une photo couleur récente d'une taille minimale de 150 x 150 pixels à votre soumission. La SCSLM n'est pas responsable de la qualité de reproduction. Nous recommandons que l'information concernant les candidates et candidats soit divisée entre les renseignements personnels et les objectifs visés, dans le cadre d'un poste électif au niveau national.

L'information sur les candidates et candidats doit contenir 300 mots au maximum. Les soumissions doivent être présentées en version imprimée ou envoyées par courriel.

L'information fournie peut être présentée dans l'une des deux langues officielles. La SCSLM s'occupera de la mise en page et de la traduction.

Les soumissions vidéo sont également encouragées – veuillez consulter le document en annexe pour les directives et la procédure en anglais (How to create an Election Promotional Video).

Nous vous invitons à faire parvenir votre soumission à la présidente de la SCSLM – President@csmls.org.

INFORMATION SUR LA PRÉSENTATION DE CANDIDATURES AUX POSTES DU C.A. DE LA SCSLM

Nous présentons ci-dessous un résumé de l'engagement des membres du conseil de la SCSLM envers la Société. Ces renseignements sont à l'intention des membres qui désirent se porter candidates et candidats aux élections. Ces personnes sauront ainsi à quoi s'attendre et pourront discuter avec leur employeur de la disponibilité exigée pour occuper de tels postes. Veuillez prendre en considération que la SCSLM ne paie pas d'indemnité de salaire à ses administratrices et administrateurs.

Il est important de reconnaître que les personnes élues au conseil agiront dans l'intérêt des membres et de la profession, et qu'il n'y ait aucun conflit d'intérêts réel ou perçu, sinon qu'il soit divulgué au bureau et géré par ce dernier. Les lignes directrices de la SCSLM relatives aux conflits d'intérêts sont annexées à titre d'information.

Avant de présenter votre candidature, vous pouvez contacter le (la) président(e) du comité de

nomination (président[e] sortant[e]) ou un autre membre du conseil pour en savoir plus sur le mandat d'un membre du conseil de la SCSLM.

POSTE D'ADMINISTRATEUR

Le mandat des administrateurs est d'une durée de trois ans. Le conseil d'administration se réunit habituellement deux fois par année en personne et deux fois par vidéoconférence. Les réunions ont lieu à Hamilton/Toronto et la veille de LABCON.

On s'attend à ce que les administratrices et administrateurs assistent aux événements ayant lieu dans leur région géographique, ce qui leur permettra de communiquer avec les membres, p. ex. des congrès provinciaux, des activités d'orientation destinées aux étudiants ou des cérémonies de remise des diplômes. Les réunions sont tenues trimestriellement.

Les administratrices et administrateurs ont la responsabilité de siéger aux comités du conseil au besoin, notamment le comité des finances, le comité de législation, le comité des formateurs et le comité des subventions, bourses d'études et prix. À l'exception de la réunion du budget du comité des finances, les réunions des comités du conseil se déroulent normalement par vidéoconférence. Les réunions à Hamilton/Toronto sont organisées en vue de minimiser le temps que les administrateurs doivent s'absenter du travail.

Élection des administrateurs

Les administrateurs sont admissibles aux élections à la présidence après avoir terminé un mandat d'un an au sein du conseil.